



Séance du 30 juin 2023 à 15h

à l'Académie des sciences d'outre-mer, 15 rue La Pérouse 75116 Paris
accessible en présentiel et en visioconférence
présidée par **Roland Pourtier**
coordonnée par **Julie d'Andurain et Jacques Frémeaux**

100^{ème} anniversaire du Plan Sarraut de développement des colonies

PROGRAMME

Introduction

Roland Pourtier, Président – ASOM

Lecture du procès-verbal de la séance du 16 juin

Pierre Gény, Secrétaire perpétuel – ASOM

Présentation de la séance

Julie d'Andurain, 2^{ème} section – ASOM

Jacques Frémeaux, 1^{ère} section – ASOM

Communications

« *Le Plan Sarraut : restaurer la place de la France en Europe et dans le monde* »

Jacques Frémeaux, 1^{ère} section - ASOM

« *Albert Sarraut - L'architecte de la République impériale* »

Patrice Morlat, Docteur en histoire, écrivain, romancier et directeur de la collection « Le Temps colonial » aux Indes savantes

« *"L'empire colonial n'est pas une ergastule" (A. Sarraut à la Chambre le 3 juillet 1920)* »

Julie d'Andurain, 2^{ème} section - ASOM

« *Le Plan Sarraut : sa dimension économique, des objectifs aux réalisations* »

Dominique Barjot, 2^{ème} section - ASOM

Débat avec la salle



Présentation des intervenants et résumés des communications

Présentation de la séance

Julie d'Andurain, 2^{ème} section – ASOM
Jacques Frémeaux, 1^{ère} section – ASOM

Le 12 avril 1921, Albert Sarraut, ministre des Colonies, dépose sur le bureau du Président de la Chambre des Députés un *Projet de loi portant fixation d'un plan général de mise en valeur des colonies françaises*. Il reproduit peu après ce programme dans un ouvrage intitulé *La Mise en valeur des Colonies françaises*, paru en 1923. Cent ans plus tard, il a paru intéressant de relire ce document, très souvent cité, mais au fond peu connu, comme une invite à réfléchir sur les liaisons entre la politique générale de la France et ses ambitions coloniales. L'initiateur de ce projet n'était pas, en effet, un personnage obscur. Albert Sarraut (un des membres fondateurs de notre Académie) était à la fois une figure importante du parti radical, gouverneur de l'Indochine avant et pendant la Grande Guerre, appelé à figurer dans nombre de gouvernements de la III^e République dans l'entre-deux-guerres. Il était bien placé pour connaître les arguments à faire valoir pour entraîner une majorité de ses collègues dans une action dynamique outre-mer. Pourtant, le « *Plan Sarraut* » ne devait pas se concrétiser vraiment. Pourquoi ? Dans la continuité de cette étude sur le plan Sarraut présentée par le professeur Jacques Frémeaux, il s'agira aussi de voir comment le « parti colonial », dont Albert Sarraut hérite de la direction à la mort d'Eugène Etienne, se transforme au cours des années de sortie de guerre, jusqu'aux années 1930. Au vrai, il est même nécessaire se demander si le « parti colonial » continue à exister après la disparition du « pape des coloniaux ». Ici le raisonnement doit s'appuyer sur la littérature existante, particulièrement sur la presse périodique et surtout prendre de la distance avec le fantasme d'un « parti colonial » tout puissant. Cette question sera l'objet de la discussion proposée par le professeur Julie d'Andurain.

« Le Plan Sarraut : restaurer la place de la France en Europe et dans le monde »

Jacques Frémeaux, 1^{ère} section – ASOM

Le plan Sarraut apparaît au milieu des interrogations d'une France dont la prospérité et la puissance ont été complètement remises en cause par la Grande Guerre. Contrairement aux espoirs proclamés lors de l'Armistice, le pays se trouve en effet plus fragile et paradoxalement tout aussi menacée qu'en 1914. Albert Sarraut n'est pas seulement un grand colonial, ancien gouverneur de l'Indochine et ministre des Colonies. C'est un acteur important de la politique française, en sa qualité de membre influent du courant radical, dont la sensibilité reflète celle d'une bonne partie de l'opinion, et dont la présence est indispensable à toute majorité parlementaire. Il est très bien placé pour connaître l'ensemble des faiblesses du pays, en sa qualité de collaborateur d'Alexandre Millerand, Président du Conseil désigné par la majorité de Bloc National après les élections de



novembre 1919, puis Président de la République. C'est dire que, comme tout épisode de l'histoire outre-mer, ce Plan ne peut être considéré séparément des perspectives générales de l'histoire dans laquelle il s'inscrit.

« Albert Sarraut - L'architecte de la République impériale »

Patrice Morlat, Docteur en histoire, écrivain, romancier et directeur de la collection
« Le Temps colonial » aux Indes savantes

Patrice Morlat est né le 7 juillet 1951 à Juvisy-sur-Orge dans l'Essonne. Il soutient une thèse d'histoire nouveau régime intitulé : Pouvoir et répression au Vietnam durant la période coloniale, à Paris VII Denis Diderot en 1986, sous la direction de Daniel Hémerly et la présidence de Catherine Coquery-Vidrovitch. Chercheur indépendant, il est associé successivement au laboratoire Connaissance du Tiers-Monde avec Catherine Coquery-Vidrovitch, puis à celui de La Péninsule indochinoise avec Nguyễn Thê Anh pour enfin finir avec le SEDET d'Alain Forest. Spécialisé sur l'Indochine coloniale sous la III^e République, il publie une dizaine d'ouvrages sur le sujet, dont trois romans et une tétralogie sur l'Indochine des années vingt qui sera couronné par le prix Auguste Pavie de l'Académie des sciences d'outremer. Il étend, à partir de la moitié des années 2010, ses recherches sur l'ensemble de l'empire colonial français, notamment sur le projet et l'idée coloniale en métropole. Il commence ce nouveau cycle de recherches avec le GODF auquel il consacre trois ouvrages, dont La République des frères sorti chez Perrin en 2019. Il poursuit ensuite avec la LDH avec la sortie en 2023 de L'indigène et le citoyen, aux Indes Savantes. Il travaille actuellement sur le réformisme colonial et les inter relations entre le GODF, la LDH et la SFIO.

Albert Sarraut, député radical et journaliste est projeté dans l'univers colonial par sa double nomination en qualité de gouverneur général de l'Indochine en 1911 et en 1916. Il va y appliquer la politique du Congrès du Parti radical-socialiste de 1907 en important au mieux, dans la péninsule indochinoise, les bases politiques, judiciaires et éducatives modernes, susceptible de mettre en place l'association franco-annamite. Il regroupe autour de lui une poignée de jeunes administrateur érudits et de grand talent auprès de laquelle il va développer une nouvelle pédagogie impériale. Ses épigones lui resteront fidèles dans le temps. Profondément indigénophile, ses réformes vont attirer à son encontre une forte résistance des milieux colons et des services civils indochinois. Fort de son expérience indochinoise, il est le candidat tout trouvé pour succéder en 1919 à Eugène Étienne et Joseph Chaillet-Bert à la tête du lobby colonial de la Chambre. Dans la foulée, il est nommé ministre des Colonies et il entreprend alors d'établir un plan de mise en valeur de l'Empire, à la fois matériel, moral et culturel ; mais aussi politique. Il sait qu'une colonie ne peut rester sous le giron de la métropole plus de 200 ans et c'est pour cette raison qu'il avancera en 1921, au moment de la présentation de son plan de mise en valeur à la Chambre, la notion d'« arrières petits neveux ». Il s'agit en fait de créer une sphère mondiale française, comparable au Commonwealth dans laquelle les colonies devenus des États indépendants resteront unis profondément à la mère patrie ; une sorte de préfiguration en 1919, de l'Union française d'après la Seconde Guerre mondiale. Confronté à la montée du Komintern, il passera, de promoteur de l'Empire, à celui de défenseur de l'Empire, notamment à travers son fameux discours de Constantine en 1927.



« "L'empire colonial n'est pas une ergastule" (A. Sarraut à la Chambre le 3 juillet 1920) »

Julie d'Andurain, 2^{ème} section - ASOM

Albert Sarraut hérite de la direction du "parti colonial" à la mort d'Eugène Etienne juste après la Première Guerre mondiale. D'emblée, il décide de transformer le lobby colonial et de fondre ses éléments au sein d'un ministère des Colonies qu'il veut résolument moderne. Convaincu que "l'empire colonial ne saurait être une ergastule" comme il le dit à Blaise Diagne à la Chambre le 3 juillet 1920, il décide de réformer l'administration centrale des colonies. Si l'une de ses grandes transformations consiste à transposer la conception géographique qui prévalait au ministère des Colonies (Afrique/Asie/Océanie) en une organisation plus technique, si ce n'est déjà technocratique, dans laquelle le principe de mise en valeur des territoires prime sur toutes les autres considérations, sa décision est essentiellement mue par sa volonté d'affaiblir le rôle des "Africains", des militaires essentiellement, qui étaient tout puissants au temps d'Eugène Etienne. Avec son plan économique, il veut donner davantage de poids et de visibilité aux "Asiatiques". Au regard du projet initial, la communication cherchera à vérifier si Albert Sarraut a réussi véritablement à transformer le lobby colonial durant son mandat, et à chercher à comprendre ce qu'il en reste en 1939.

« Le Plan Sarraut : sa dimension économique, des objectifs aux réalisations »

Dominique Barjot, 2^{ème} section - ASOM

Albert Sarraut (1872-1962) fut l'un des grands inspirateurs de la politique coloniale française. Célèbre notamment par sa doctrine de mise en valeur des colonies, il joua un rôle déterminant dans la création de notre Académie. Il poursuivit, jusqu'à ses derniers jours, son action en faveur du développement des territoires coloniaux, puis de l'Union française, dont il devint président de l'assemblée en 1951. Ministre des colonies du 2 janvier 1920 au 29 mars 1924, il présenta, en 1921, sous forme d'un projet de loi, un ambitieux « programme de mise en valeur des colonies », que popularisa plus tard son ouvrage fameux *La mise en valeur des colonies*, Paris, Payot, 1923. Ce projet de loi offre un inventaire approfondi du potentiel économique de l'Empire français. Il propose aussi un programme cohérent de développement, basé sur la mise en place d'infrastructures de transport, mais aussi d'équipements sociaux voués à l'assistance, à la santé et à l'enseignement. À cet égard, il ouvre la voie à l'important effort d'investissement dans l'Empire qui caractérisa les années 1920, mais aussi anticipe sur les grands programmes de modernisation et d'équipement de l'outre-mer qui caractérisèrent les années 1946 à 1953.